

- 1 -  
SOCIETE DES  
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES  
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

---

Procès-verbal de la  
76<sup>ème</sup> assemblée générale

Vendredi 22 mars 2002

BOUDEVILLIERS

\*\*\*\*\*

Le président, M. Blaise Cherix, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Christian Chiffelle	Président du Conseil communal de Boudevilliers
Mme Sylvie Perrinjaquet	Conseillère d'Etat, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales
M. Jean-Marc Nicod	Président de l'association vaudoise des secrétaires municipaux
M. André Ruedi M. Sandro Tamburini	Chef du service des communes Adjoint audit service
M. Pierre de Marcellis	Président de la société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel
M. Jacques Erard	Secrétaire de la société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel

\*\*\*\*\*

Sont excusés :

M. Alain Becker	Secrétaire général du département des finances et des affaires sociales
M. Pierre Mühlemann	Administrateur de la Commune Corcelles-Cormondrèche
M. Francis Fivaz	Administrateur de la Commune des Ponts-de-Martel
M. René Parrat	Caissier de l'association vaudoise des secrétaires municipaux
Mme Donatella Vantaggio	Membre de notre comité

Les autorités communales de céans sont remerciées pour leur accueil, ainsi que notre collègue Raymond Huguenin, pour sa contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

L'ordre du jour, à part une adjonction de la part du président au point 10), "Proposition d'adoption de la Charte de coopération, du règlement et du programme cadre des cours, entre les associations professionnelles des employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel", est accepté à l'unanimité des membres, et se présente comme suit :

### Ordre du jour

1. Appel (contrôle des badges)
2. Procès-verbal de la 75<sup>ème</sup> assemblée générale du 04 mai 2001 à Fleurier
3. Rapports :
  - a) du président
  - b) de la caissière
  - c) des vérificateurs
4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs
5. Mutations (Admissions/Démissions)
6. Election statutaire :  
du (de la) représentant(e) du district de Neuchâtel  
Proposition : à désigner.
7. Fixation des cotisations 2002 :  
Proposition Fr. 50.— membre actif (repas compris)  
Fr. -.— membre honoraire non actif  
Fr. 10.— membre libre  
Fr. 20.— membre soutien
8. Nomination d'un membre honoraire (25 ans de sociétariat)  
François Soguel, de Fontainemelon
9. Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail.  
- M. Clovis Fahrni (SIPP ;GVU)  
- M. Claude Limat (Commission régionale de formation)  
- M. Blaise Cherix (Groupe de travail intercantonal pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux).  
(voir à cet effet la Charte de coopération, le règlement et le programme cadre annexés)
10. Proposition d'adoption de la Charte de coopération, du règlement et du programme cadre des cours, entre les associations professionnelles des employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel.
11. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2003 (district de Neuchâtel)
12. Divers

## 1. *Appel*

Distribution des badges nominatifs à l'entrée.  
Il est recensé                    59 membres présents  
dont                                51 membres excusés  
et                                    29 membres sans nouvelles

## 2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 75<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire du 04 mai 2001 à Fleurier ayant été adressé par courrier à chacun, aucun membre n'en réclame la lecture. Aucune remarque n'est formulée; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements à Mme Donatella Vantaggio pour la rédaction de celui-ci.

## 3. *Rapports*

### *a) du Président*

"Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à 3 reprises, soit le 27 juin 2001 à Saint-Aubin, le 2 octobre 2001 à Neuchâtel et le 12 février 2002 à Malvilliers. Les faits marquants de cette dernière année, sont résumés.

- Notre association devant être représentée par deux de ses membres au sein du groupe de travail intercantonal pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux, M. Marc Imwinkelried, vice-président de notre société, a accepté de reprendre la place de Claude Gerster, suite à la démission de ce dernier, le 4 mai 2001. L'autre membre de ce groupe de travail est votre serviteur.
- Micheline Blandenier et Nicolas Tripet, membres du comité, ont représenté officiellement notre société à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'association vaudoise des secrétaires municipaux, qui s'est déroulé avec fastes, convivialité et bonne chair, le 5 octobre 2001 à Aigle.
- Le comité a invité le 17 août 2001, MM Claude Gerster, Didier Berberat et Jean-Pierre Franchon, avec leurs conjoints respectifs, pour un souper de remerciements au vu de leur engagement sans faille au sein du comité.
- Au chapitre « carnet rose », en date du 11 octobre 2001, notre collègue de comité Donatella Vantaggio, a donné le jour à une adorable petite fille, prénommée Valentina, qui, aux dernières nouvelles, se porte à merveille.
- Sur demande de notre collègue, Jean-Daniel Gerber, Administrateur de la commune de Bôle, nous nous sommes approchés d'Expo 02 pour négocier l'obtention de billets à prix réduits pour les employés des communes neuchâteloises. Nous n'avons pas pu obtenir des conditions aussi favorables que celles octroyées aux employés de l'Etat ou de la Ville de Neuchâtel (50% de rabais), mais avons eu la consolation de pouvoir en faire bénéficier les membres de nos familles et proches connaissances. J'ose espérer que vous avez tous pu en profiter de même que vos collègues de travail.
- Le point fort de l'automne passé a été le voyage au Tessin à l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire de notre société. Organisé à la perfection, et j'en profite pour remercier encore une fois, le groupe de travail composé de nos collègues, Evelyne Zehr, Monique Calame, Mario Clottu, Michel Hinkel, Rémy Voirol et présidé par Nicolas Tripet.

Cette excursion de deux jours nous a permis de passer d'excellents moments et de créer un lien avec nos homologues de la Commune de Bellinzone, qui d'ailleurs étudient actuellement leur venue en terre neuchâteloise du 14 au 16 juin pour la visite d'Expo 02 et pour participer à la fête de l'Absinthe à Boveresse, le 15 juin prochain.

- Notre collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) pour l'organisation de cours de politique locale se poursuit, et le dernier programme de cours vous a été adressé ces dernières semaines. Il est à relever que M. François Godet, président de l'Association des communes neuchâteloises, a rejoint M. André Ruedi, chef du Service des communes et votre serviteur, au sein de ce groupe intercantonal.

Pour conclure, je souhaiterais procéder à une série de remerciements :

Tout d'abord, à toutes et tous les membres de notre société, pour leur aide et leur amitié à l'égard des membres du comité.

Deuxièmement, à tous ceux qui ont accepté de faire partie d'un groupe de travail, d'une commission consultative ou d'un quelconque organisme au sein duquel ils peuvent apporter leurs connaissances et surtout en capitaliser d'autres dont ils nous font ensuite profiter.

A cet effet, je souhaite les faire dorénavant participer activement à nos assemblées générales de façon à ce qu'ils puissent nous prendre compte verbalement de leurs activités, ce que vous pouvez constater au point 9) de l'ordre du jour de notre présente séance.

Troisièmement, je remercie mes collègues du comité, de leur soutien sans faille au bon fonctionnement de notre société, de leur gentillesse et amitié à mon égard, et de leur disponibilité. Toutefois, aujourd'hui, notre joie est ternie par l'annonce du départ de notre collègue Gisèle Bonjour, qui arrive au terme de 6 ans de comité et qui a souhaité mettre un terme à cette activité. Chère Gisèle, ta douceur et ta gentillesse nous manqueront beaucoup et j'ai le plaisir de te remettre ce soir, un modeste présent, en témoignage de notre reconnaissance à toutes et tous.

Enfin, "last but not least", je remercie très sincèrement Madame la Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui. Nous espérons que nous aurons toujours de très bons rapports professionnels, dans un esprit de saine collaboration, comme nous les avons également toujours eus avec M. André Ruedi, chef du Service des Communes, que je profite de remercier ici, tout comme son adjoint, M. Sandro Tamburini, pour leur aide précieuse dans la gestion de nos affaires communales".

Le président passe ensuite la parole à Mme Micheline Blandenier, pour son rapport d'activité en tant que caissière.

### b) Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société nous est communiqué oralement par Madame Micheline Blandenier.

### c) Rapport des vérificateurs :

Les comptes 2001 ont été examinés par nos collègues de Chézard-St-Martin, Rémy Hadorn et de Fontainemelon, François Soguel.

Remerciements à Mme Micheline Blandenier, pour son travail ainsi que pour le surplus engendré par la course du 75<sup>ème</sup> anniversaire.

Le Président ouvre la discussion concernant les rapports de la caissière et des vérificateurs. La parole n'étant pas demandée, nous passons donc au point suivant.

#### 4. *Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs*

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

#### 5. *Mutations*

##### Démissions

Nous avons enregistré 6 démissions. Il s'agit de :

Adam Anita, de Cortaillod  
Ischer André, de la Chaux-de-Fonds  
Jobin Gisèle, de Cornaux  
Mägerli Deborah, de Cornaux  
Perrot Anne-Lyse, de Brot-Dessous  
Porret Claudine, de Fresens

##### Admissions :

Nous avons enregistré 4 admissions. Il s'agit de :

Aeschlimann Isabelle, de Saint-Blaise  
Emery Marie-France, de la Chaux-de-Fonds  
Léon Manuel, de la Chaux-de-Fonds  
Rusca Claude, de Saint-Blaise

Après ces diverses mutations, l'effectif de notre Société se présente comme suit :

Membres actifs	99
Membres honoraires actifs	14
Membres honoraires non actifs	21
Membres libres	5

Soit un total de 139 membres

#### 6. *Election statutaire*

Le président rappelle que, selon les statuts de notre société, les membres du comité sont élus pour une période de trois ans. Ils sont ré-éligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans. Pour cette année 2002, la seule mutation est celle du (ou de la ) représentant(e) du district de Neuchâtel, suite à la démission annoncée de notre collègue Gisèle Bonjour, Administratrice de Lignières.

Le district de Neuchâtel, lors de son assemblée du 08 mars 2002, a désigné sa candidate en la personne de Mademoiselle Isabelle Aeschlimann, employée d'administration au sein de la Commune de Saint-Blaise. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons la nomination d'Isabelle Aeschlimann par acclamations, et le président la prie de rejoindre la table du comité.

## 7. *Cotisations 2002*

Le comité propose le statut quo pour les cotisations, soit :

Fr. 50.— pour les membres actifs (repas compris)

Fr. 10.— pour les membres libres

Fr. 20.— pour les membres soutiens éventuels

Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

Accepté à l'unanimité par un levé de main.

## 8. *Nomination d'un membre honoraire*

Cette année, nous avons un membre d'honneur à nommer. Ayant adhéré à notre société en 1977 et totalisant donc 25 ans de sociétariat. Toutes nos félicitations vont à M. François Soguel, de Fontainemelon, que nous acclamons chaleureusement.

## 9. *Rapport de représentants de la société au sein de groupes de travail*

Notre Président laisse ensuite la parole à deux membres de notre société qui vont s'exprimer succinctement et qui sont tous deux extrêmement engagés dans leurs mandats respectifs de représentants de notre société. Le président indique qu'il espère de tout cœur qu'ils donneront l'exemple à certaines et certains autres membres, pour les inciter à prendre à l'avenir un quelconque mandat au sein d'un groupe de travail ou d'une commission, de façon à ce que nous puissions tous bénéficier de leur connaissance de certains dossiers précis, lors de nos futures assemblées générales.

Il cède en premier la parole à M. Clovis Fahrni, administrateur communal adjoint et responsable des finances auprès de la Commune de Colombier.

M. Fahrni, nous fait une présentation du cadre général du guichet virtuel. Il nous présente la structure thématique des informations et procédures administratives qui devraient servir de référence pour le canton et les communes. Un projet a été lancé par le CEG en collaboration avec l'entité NE pour débloquer de manière coordonnée les sites communaux et ainsi faciliter les liens entre la confédération, les cantons et les communes. Cela facilitera également une navigation plus performante pour le citoyen internaute.

M. Fahrni, nous communique également qu'il a été désigné porte-parole des communes pour le comité de pilotage de SIPP. Les communes peuvent donc lui faire part de leurs préoccupations à ce sujet. En outre, selon indications données, 10 sites de locaux de comparution sont prévus pour les impôts, dont un à Saint-Aubin. Il est évidemment nécessaire que les locaux soient équipés informatiquement, afin que les représentants du Service des contributions puissent se connecter en tout temps.

Le président cède ensuite la parole à M. Claude Limat, administrateur communal adjoint de la Commune de Bevaix, qui nous donne quelques indications concernant la commission régionale de formation des administrations publiques du canton de Neuchâtel. Il nous présente le nouveau concept qui a pour but de rendre les jeunes plus autonomes et responsables, par une revalorisation massive des entreprises d'apprentissages et des branches. La réforme touche les deux volets de la formation commerciale. Les écoles professionnelles, qui doivent revoir leur méthode d'enseignement et les entreprises, qui doivent s'impliquer plus attentivement dans la formation.

Cette nouvelle formation est présentée en tant que modèle dégressif, ce qui signifie que le nombre de cours à l'école professionnelle diminue progressivement en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Les apprentis passent donc plus de temps dans les entreprises en 3<sup>ème</sup> année, c'est à dire lorsqu'ils sont les plus utiles. Pour les 3 ans d'apprentissage les associations de branches organisent des cours inter-entreprises dont la fréquentation est obligatoire.

Blaise Cherix, qui est membre du groupe de travail intercantonal pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux, apporte quelques précisions sur ce sujet.

Pour mémoire, il souhaite tout d'abord rappeler que ce groupe de travail a été créé en 1999, sous l'impulsion de M. Pierre-Alain Némitz, secrétaire communal de Reconvilier, qui a réuni les associations professionnelles des secrétaires et administrateurs communaux des cantons de Berne(francophone), Fribourg, Jura et Neuchâtel en vue de mettre sur pied une formation de base commune à tous les employés administratifs communaux de ces quatre cantons :

Un groupe de travail, composé de deux représentants de chacune de nos quatre associations, a travaillé durant 3 ans pour élaborer la Charte de coopération, le règlement et le programme cadre des cours, dont nous devons débattre ce soir.

Le service des communes, le service de la formation professionnelle et le CPLN avaient déjà noué des contacts entre eux suite à une motion (98-165) déposée au Grand Conseil en 1998 et qui s'intitulait « un centre de formation romand des administrateurs communaux dans le canton de Neuchâtel ». Cette motion avait ensuite été retirée, suite à l'annonce de la création d'un cours pour les administrations communales, organisée par le DIPAC, dans le cadre du CPLN, via l'école supérieure de gestion commerciale (ESGC). La SAFCN devait être intégrée à ce projet. Toutefois, le groupe de travail intercantonal avait décidé en juin 2000 qu'il était prématuré de désigner le CPLN comme futur lieu de cours, et il souhaitait garder avant tout une certaine autonomie pour le choix des lieux de cours.

En date du 21 mars 2001, il y a précisément une année, notre société a tenu une assemblée générale extraordinaire qui visait à vous présenter les buts de ce projet et à avaliser la participation de notre comité au sein du groupe de travail intercantonal, ce qui fut fait à l'unanimité des 30 membres présents.

Le but aujourd'hui est de mettre au vote de notre assemblée, la Charte de coopération, le règlement et le programme cadre, de façon à officialiser notre collaboration intercantonale et à faire reconnaître cette future formation de base, commune à nos quatre cantons.

Partant du principe que tous les membres de notre association ont pris connaissance de la Charte, du règlement et du programme cadre, il ouvre la discussion à ce sujet. Mais il tient toutefois à préciser que si l'on accepte les trois documents qui nous sont soumis ce soir, et que les trois autres associations cantonales et font de même, nous pourrions nous approcher des instances cantonales concernées (DFAS, DIPAC) et, en parallèle, de la Confédération, pour discuter des éventuelles subventions qui pourraient nous être accordées par la mise sur pied des cours, en un ou plusieurs lieux à définir en fonction de la provenance des participants.

## **10. Proposition d'adoption de la Charte de coopération...**

Le Président soumet au vote, par un levé de main, l'acceptation de la "Charte de coopération entre les associations professionnelles des employés administratifs communaux des cantons de Berne (francophone), Jura, Fribourg et Neuchâtel".

La Charte de coopération est acceptée à l'unanimité

Il procède ensuite à la mise au vote du "règlement concernant le cours intercantonal de base pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux". Il s'agit d'une version quasi définitive de ce règlement, bien qu'il soit encore sujet à certaines modifications. Il s'agit donc plus de voter sur le principe que sur le contenu.

Le règlement du cours est accepté à l'unanimité

Enfin, il soumet au vote le "programme cadre des cours".

Le programme cadre des cours est accepté à l'unanimité

Le président remercie tous les membres de leur décision et en informera le groupe intercantonal dans les meilleurs délais.

## 11. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2003 (district de Neuchâtel)

La Commune de Saint-Blaise accepte de nous accueillir l'an prochain.

Sont désignées comme vérificateurs de comptes, les Communes de

- 1) Thielle-Wavre
- 2) Le Landeron
- 3) Neuchâtel

## 12. Divers

- a) L'album souvenir de la course du 75<sup>ème</sup> anniversaire de notre société sera mis en circulation durant le souper.
- b) M. Sylvain Jaquenoud, nous donne quelques renseignements sur le groupe de travail "Droit à l'information, principe de transparence". Une loi cantonale, actuellement en phase d'élaboration, s'articulera sur 3 piliers. Le premier pilier est le principe de publicité des séances. A savoir que les séances des autorités seront publiques, sauf certaines qui doivent être définies, comme par exemple les séances des conseillers communaux. Le second pilier, le devoir d'information. A savoir que les autorités devront faire de l'information active. Troisième pilier, l'accès aux documents. A savoir que tous les documents seront publics, sauf certaines choses qui auront un caractère confidentiel. Cette loi s'appliquera aux autorités cantonales et communales. M. Jaquenoud demande aux communes, de répondre à la consultation qui sera faite prochainement à ce sujet.
- c) En conclusion de l'assemblée générale, le président remercie les différents intervenant et donne la parole à M. Christian Chiffelle, président du Conseil communal de Boudevilliers.

M. Christian Chiffelle après une brève présentation de la Commune, nous convie à l'apéritif offert par la commune de Boudevilliers.

La séance est levée à 19h00

Au nom de la Société des administrateurs  
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises  
Le président                      La secrétaire au PV

Blaise Cherix

Donatella Vantaggio